

**aunege**

Association des Universités  
pour l'Enseignement Numérique  
en Economie et GEstion

## **APPEL à PROJETS**

Auteur du contenu :

Gérard Casanova  
En collaboration avec  
M. Armatte et groupe de  
travail AO Aunège

Validation :

5/12/2008

Création document :

09/10/2008

Dernière modification :

12/01/2009

Version 1.0

Etat : à publier

# **Appel à projets Micro ressources 2009**

Nom du document : APPEL\_A\_PROJETS\_Aunege\_Micro\_ressources\_2009

Emplacement : <http://www.aunege.org/membres/appels-doffre>

# Appel à projets 2009

## Production de Micro Ressources

### 1. Présentation d'AUNEGE

A l'instigation de la sous-direction TICE de la Direction de la Technologie du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le développement de l'enseignement numérique s'est structuré en France par le biais des Universités Numériques Thématiques.

AUNEGE (Association des Universités pour l'Enseignement Numérique en Economie et Gestion) est la quatrième Université Numérique Thématique (UNT), fondée après UMVF, UNIT et UNJF, et suivie par UVED, UOH et UNISCIEL. Elle a pris la forme d'une association 1901 fondée par l'Assemblée générale constitutive du 18 mai 2005 dont les adhérents sont des établissements d'enseignement supérieur. Pour être membre, les établissements doivent s'engager par une lettre d'intention de leur Président ou Directeur et payer une cotisation (fixée à 5000€ par les AG de 2006 et 2007 et 2008). Ses statuts ont été déposés en Préfecture le 7 juillet 2005. Elle est domiciliée à l'Université Paris-Dauphine. Son Président Michel Armatte (Univ. Paris-Dauphine), le président honoraire Jean-François Lemettre (Univ. Paris-Sud), les vices-présidents : Anne Boyer (Nancy) et Michel Moreau Belliard (Paris 1), la trésorière : Florence Ducreau (Videoscop), le secrétaire : Laurent Batut (Cned) sont assistés par un Conseil d'Administration de 10 membres élus par l'Assemblée générale.

L'association regroupe à l'heure actuelle 18 établissements, soit environ 90 000 étudiants en Economie - Gestion. Elle joue un rôle d'animation et de coordination des activités de l'UNT, mais les projets sont pris en charge par l'établissement porteur (Univ. Paris-Dauphine) qui reçoit, gère et délègue les financements, en particulier ceux du Ministère de tutelle.

L'UNT AUNEGE s'est donnée pour ambition :

- D'apporter une meilleure visibilité à l'offre de formation numérique en économie-gestion des établissements membres
- De mutualiser les ressources existantes et développer des structures d'appui et de promotion de l'enseignement en ligne.

Pour l'heure, 4 projets ont été lancés dont les 3 premiers sont bouclés et le 4<sup>ème</sup> en cours.

- Conception et réalisation d'un **portail** [www.auneg.org](http://www.auneg.org) donnant accès :
  - A des informations générales sur l'enseignement numérique en économie-gestion
  - Au catalogue de nos ressources avec fiches LOM et démonstrations
  - A une possibilité de moissonnage OAI des métadonnées d'autres sites (et vice-versa, le site Aunège est moissonnable)
  - un espace membre pour gérer les projets AUNEGE.
- **Mutualisation : Identification, indexation et évaluation** d'un premier lot de **56 ressources** (cours complets) mutualisables :
  - Appel à déclaration, description LOM-Fr de la ressource
  - Construction d'une grille qualité (pédagogique et ergonomique)
  - Evaluation de ces ressources par un groupe d'experts (labellisation et recommandations de mise à jour)
  - Evaluation des contenus par le comité scientifique

- **Mutualisation : Mise à jour (MAJ)** de ces ressources selon un cahier des charges résultant de l'expertise précédente par 5 établissements producteurs. Cette action est en cours et se terminera fin décembre.
- Mise en place de la **distribution des ressources**
  - Choix du mode de distribution : nous avons privilégié un serveur centralisé, pour lequel un appel d'offre *Hébergement* est à échéance, et qui offre un droit de téléchargement/dépôt des ressources aux correspondants attitrés des établissements membres. Ceux-ci peuvent, moyennement le respect d'une convention d'utilisation, offrir l'accès à ces ressources aux enseignants et étudiants en formation initiale qui le demandent sur un serveur local et via une plateforme locale.
  - L'utilisation des ressources en formation continue fait l'objet de convention spécifique et d'une distribution spécifique.

La liste des ressources AUNEGE actuellement disponibles est consultable sur le portail web [www.auneg.org](http://www.auneg.org), soit partiellement via le moteur de recherche, soit globalement sous forme d'un tableau qui fait état de 56 ressources de type « cours complet » (équivalent 80 heures apprenant pour la plupart), dont 53 ont été évaluées dans le projet « Mutualisation ». Ces cours couvrent aujourd'hui davantage le champ de la Gestion que celui de l'Economie et se répartissent également entre Licence et Master. A la fin de l'opération de mise à jour (MAJ) - en cours, échéance fin décembre 2008 - nous aurons 40 des 53 ressources labellisées sur la base d'un jeu de 53 critères répartis en 6 dimensions « qualité » et 4 dimensions « mutualisation ».

Un appel d'offres de nouvelles ressources a été lancé en Avril 2008. 16 nouvelles ressources ont été retenues, elles sont en cours de production et seront disponibles en juin 2009.

## 2. Objet du présent appel à projets

Le présent appel à projets vise à compléter cette offre de ressources mutualisées existante par un ensemble de micro ressources apportées ou produites par les établissements. Celles-ci doivent être appropriables par les enseignants-chercheurs ; aussi ces ressources pédagogiques seront des séquences courtes autrement dit des « micro ressources ».

### 2.1. Qu'est-ce qu'une micro ressource AUNEGE ?

C'est un support pédagogique numérique qui peut relever d'une des catégories suivantes en termes de **format pédagogique et de média** :

- Etudes de cas comprenant dossier, données, questions, références
- Série d'exercices avec corrigés
- Animations
- Tutoriels
- Logiciel de simulations, modèles d'exploration, d'optimisation, de résolution de problèmes
- Séquence vidéo « Témoignages » « Portraits et reportages »
- Jeux, *serious games*

AUNEGE **ne financera pas la réalisation de documents-textes Word ou Acrobat** mais les prendra comme point de départ d'un travail de médiatisation.

**Caractéristiques principales d'une micro-ressource :**

- Du point de vue de la **taille** - qui se mesure principalement en heures/apprenant -, la micro ressource demandera moins de deux heures de travail. Mais quelque soit sa taille, la micro ressource doit être accompagnée d'un descriptif détaillé facilitant sa mutualisation et permettant à l'enseignant de savoir dans quelles situations d'apprentissage il peut l'utiliser ainsi que « la valeur ajoutée pédagogique » en termes d'acquisition de compétences.
- Du point de vue des **niveaux** : tous les niveaux de l'enseignement supérieur post-bac, donc L et M.
- Du point de vue des **disciplines**, toutes celles qui relèvent de formations en économie et gestion, y compris les disciplines-outils qui sont mobilisées dans ces études : mathématiques, statistiques, informatique, langue de spécialité, histoire, etc.
- Du point de vue **technique**, doit être prise en compte, la ré-utilisation par n'importe quelle université dans son contexte d'apprentissage (intégration dans une plateforme, un environnement numérique de travail, adaptation à la charge graphique). L'utilisation d'une chaîne éditoriale est très fortement conseillée (cf. cahier des charges AUNEGE).
- Du point de vue de **l'usage pédagogique**, ce produit peut être destiné à l'un des scénarios de la gamme COMPETICE (cf. <http://www.educnet.education.fr>) : enseignement présentiel, présentiel enrichi, présentiel accompagné, travail partiel à distance, travail complet à distance.

### 2.2. Qui contribue à la production d'une micro ressource ?

- La micro ressource a en général été conçue par un auteur (personne ou collectif), qu'il s'agisse d'un enseignant-chercheur ou d'un professionnel, dans le cadre de son service ou en dehors. L'auteur apporte une œuvre dont il a les droits de propriété intellectuelle.
- **Cette œuvre n'est pas un produit** : Elle ne circule pas car cet auteur a le plus souvent développé ce support pour son usage propre avec ses seuls étudiants et non pour l'ensemble de ses collègues.

L'auteur n'a d'ailleurs pas, en général, la capacité à développer un produit de qualité industrielle et son œuvre n'a pas les standards de l'e-learning (respect d'une charte graphique, d'une charte technique, de règles ergonomiques, de modèles logiciels, de normes d'accessibilité, de qualité, de normes d'indexation, compatibilité et interopérabilité avec les LCMS, etc.).

- L'auteur devra donc faire appel à une structure TICE, capable de mobiliser différentes compétences : conception pédagogique, scénarisation, développement avec des outils dédiés type Chaînes éditoriales, création graphique-audiovisuelle, plate-forme LCMS, mise en réseau.
- L'établissement est le producteur qui apportera à la fois ses compétences de donneur d'ordre et assembleur de toutes ces compétences et de responsable du financement. Ces attributions peuvent être déléguées en interne à une structure TICE.
- L'auteur devra donc définir de concert avec le producteur, le **cahier des charges** du produit à réaliser sur la base de son œuvre.
- L'auteur devra céder les droits d'exploitation de son œuvre au producteur par un **contrat d'auteur** définissant les conditions de cette cession : exclusivité ou non (*cas Aunege*), durée (10 ans), périmètre de l'exploitation (établissements membres), respect du droit moral de l'auteur (Aunege propose à ses membres un modèle de contrat d'auteur).
- Le producteur reçoit les financements et se charge de la production et de la mise en ligne de la ressource. En cas de production à plusieurs établissements ou entités, il peut être signé un **contrat de coproduction** précisant les apports financiers et les responsabilités de chacun des producteurs.

### 2.3. **Que signifie mutualiser ?**

Ni AUNEGE ni le Ministère ne peuvent soutenir et financer la réalisation d'une ressource qui ne serait utilisée que par son auteur. Une ressource éligible au présent appel d'offre sera donc mutualisée, c'est-à-dire mobilisée par tout enseignant de notre réseau d'établissements qui le souhaiterait (« l'utilisateur »). Ce qui signifie que :

- La ressource doit être ré-appropriable dans des conditions que l'auteur et le producteur devront préciser dans le cahier des charges :
  - Chaque élément peut être supprimé par l'utilisateur, remplacé par le sien, complété dans la limite du respect des droits de l'auteur précisés au contrat.
  - Un guide d'utilisation précise les usages de son produit que l'auteur juge possibles, convenables, voire optimaux.
  - Certains compléments à la ressource tels que bibliographie, exercices, corrigés peuvent (ou doivent) être laissés à l'initiative de l'utilisateur.
  - Les sources de la micro ressource doivent être fournies.
- La micro ressource est évidemment librement utilisable par son auteur qui a fourni l'œuvre et conçu le produit et par le producteur (ou les producteurs) qui l'a (l'ont) cofinancée et qui a (ont) conduit son développement. Elle sera également disponible gratuitement en formation initiale dans tous les établissements membres AUNEGE qui en feront la demande, pourvu que soient respectés certains principes inclus dans une charte (respect du droit de la propriété intellectuelle, accompagnement minimal).
- Mais tout usage dans le cadre de formations donnant lieu à perception de droits spéciaux (formation continue, formation à distance pour des publics particuliers) pourra faire l'objet de redevances aux producteurs à préciser par ceux-ci dans le cahier des charges.
- Mutualiser, c'est pouvoir utiliser les micro ressources faites par d'autres, mais c'est aussi devoir participer à l'effort commun en mettant des micro ressources propres à disposition du collectif AUNEGE.
- Dans le cadre du présent appel à projets, les projets retenus seront cofinancés par l'Université Paris-Dauphine, établissement porteur de l'UNT AUNEGE ayant reçu à ce titre des subventions du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR/SD-TICE) et par l'établissement porteur du projet qui jouera le rôle du producteur. Une convention signée entre les deux établissements permettra le versement de la quote-part du financement du projet prise sur la subvention MESR.

## **2.4. Champ de l'appel à projets Micro ressources 2009**

Nous souhaitons recueillir des projets de ressources nouvelles (ne seront pas éligibles les micro ressources traitant d'un sujet déjà existant dans les ressources identifiées d'AUNEGE (sauf à démontrer que le projet présenté apporte une réelle plus value.)  
Elles seront décrites par un cahier des charges (modèle en annexe).

Nous privilégions :

- Les micros ressources pouvant être utilisées dans le cadre du plan licence
- Les micro ressources concernant particulièrement ces thèmes :

Economie financière

Economie de la sante

Témoignages, animations, reportages sur le champ juridique

Crises financières, économiques.

- Les ressources vidéo conformes à nos « collections » :
  - i. « Fondamentaux »
  - ii. « Témoignages »
  - iii. « Portraits et reportages »

## **2.5. Conditions de financement par AUNEGE**

- Chaque ressource devra faire l'objet d'un devis.
- Prise en charge par AUNEGE pour chaque ressource retenue :
  - jusqu'à 75% du devis au maximum
  - financement AUNEGE jusqu'à 4000€ .
- Les ressources produites dans le cadre du présent appel à projets seront à livrer à AUNEGE en septembre 2009.

## **3. Modalités de réponse à l'appel à projets AUNEGE**

Le présent appel à projets est envoyé aux établissements membres d'AUNEGE et il est également publié sur le portail [www.auneg.org](http://www.auneg.org)

Sur le même site, dans l'espace membre, vous trouverez les documents annexes suivants :

- Modèle de cahier des charges
- Modèle de fiche LOM
- Modèle de devis-type
- Contrat auteur type
- Charte graphique
- Charte technique
- Modèle de guide d'accompagnement.

Peut répondre : tout enseignant ou responsable d'un enseignement, ou responsable d'une UFR, d'un département, d'une Chaire, sous réserve :

- Qu'il le fasse via une structure (cellule, service, centre) TICE de l'établissement

- Qu'il ait l'accord du responsable légal de cet établissement (Président ou Directeur Général), ce dont témoignera la signature conjointe de l'acte de candidature
- Que l'établissement soit membre d'Aunège ou souhaite le devenir en 2008 ou 2009. Dans ce dernier cas, il faudra renvoyer une demande d'adhésion.

Les soumissionnaires sont invités à renvoyer leur dossier de candidature par courrier électronique au plus tard le 15 Février 2009 à :

[Appelaprojet2009@auneg.org](mailto:Appelaprojet2009@auneg.org)

**Le dossier de candidature comportera les pièces suivantes :**

- Acte de candidature (ci-dessous) signé du porteur de projet
- Cahier des charges décrivant la ressource
- Adresse internet éventuelle où peut être vue l'œuvre de l'auteur qui formera la base de la ressource ou tout autre élément pouvant servir de prototype
- Éventuellement une demande d'adhésion pour les nouveaux membres.

**Ce dossier sera examiné par une commission particulière constituée :**

- du CA de l'Association AUNEGE
- de représentants du Comité scientifique d'AUNEGE
- de représentants du groupe des experts techniques AUNEGE

**qui se réunira en février 2009 et se prononcera sur les projets.**

**Qualités des projets :** cette commission privilégiera :

- Les dossiers complets
- Les projets dont les objectifs pédagogiques sont clairement affirmés
- Les projets dont la qualité scientifique des auteurs est incontestable
- Les projets dont les résultats sont clairement décrits au plan technique
- Les projets dont le potentiel de réappropriation est important.

## Acte de Candidature à l'Appel à projets AUNEGE

Je, soussigné :

E-mail et tél :

Représentant (établissement, société, etc.) :

Numéro SIREN/SIRET :

Adresse :

Au titre de : (fonction)

soumets au CA d'AUNEGE représenté par son Président Michel Armatte le dossier de candidature ci-joint relatif à l'appel d'offre « Micro ressources 2009 ».

Le montant du devis est de ..... Euros

J'ai bien noté que ce dossier doit contenir les pièces suivantes :

- Acte de candidature signé du Président/directeur et du porteur de projet
- Cahier des charges décrivant la ressource
- Devis de mise à jour ou de création et/ou de développement
- Adresse internet éventuellement où peut être vue l'œuvre de l'auteur qui formera la base de la ressource, ou tout autre élément pouvant servir de prototype.
- Éventuellement une demande d'adhésion pour les nouveaux membres

Et que ce dossier numérique doit parvenir au Président et au Directeur d'AUNEGE avant le 15 février 2009.

Les dossiers de candidature seront examinés par la commission AUNEGE qui se tiendra en février à l'Université Paris-Dauphine.

La décision sera prise par le CA d'AUNEGE dans la même séance ou reportée avec mandat précis à une réunion de Bureau qui se tiendra dans les 15 jours au maximum.

Fait le  
à

Signature du soumissionnaire

Signature du Président ou Directeur Général

*(cette page avec les signatures devra nous parvenir par courrier postal avant le 27 février 2009)*